

## Introduction et contexte

Depuis sa constitution en 2007, les membres de l'OPAL s'engagent pour la mise œuvre d'un marché de télécommunication ouvert, transparent et compétitif. Malgré un cadre législatif européen et national qui vise à promouvoir l'innovation et la concurrence dans ce secteur, le Luxembourg ne semble pas avoir pu combler ses déficits concurrentiels. Ainsi, le pays a pris un retard considérable dans ce domaine en comparaison avec ses homologues européens. Aussi, le gouvernement est intervenu à plusieurs reprises sur le marché des télécommunications, notamment via la création de Luxconnect pour la connectivité internationale et via la Stratégie gouvernementale « L'Ultra haut-débit pour tous », dirigée plutôt vers le marché intérieur. Malgré la régulation en vigueur et les interventions gouvernementales, la position dominante de l'opérateur historique est maintenue, voire renforcée dans certains domaines.

L'OPAL estime que le développement du secteur passe avant tout par un renforcement de la concurrence. Dans cette optique, nous nous permettons de vous faire part des éléments qui nous semblent essentiels à la promotion et au développement du marché des télécommunications au Luxembourg.

### Synthèse des propositions de l'OPAL pour le marché des télécommunications au Luxembourg

En vue de positionner le Luxembourg en tête du peloton européen, l'OPAL estime qu'il est indispensable de promouvoir une concurrence saine par le biais d'une approche volontariste du gouvernement et de l'opérateur historique.

#### Renforcement de la collaboration afin d'accélérer la mise en place et l'utilisation de réseaux performants :

- créer une réelle collaboration entre TOUS les opérateurs afin d'optimiser les synergies potentielles (utilisation des réseaux existants et de nouvelle génération, aussi bien mobile que fixe)
- transparence absolue sur l'évolution des réseaux afin d'éviter des investissements redondants et de promouvoir les investissements des opérateurs alternatifs
- accès au réseau existant et futur de l'opérateur historique sur base de critères transparents et de conditions d'accès non-discriminatoires
- promouvoir la pénétration des services « ultra haut-débit » auprès des entreprises et résidents en favorisant:
  - o des amortissements à très long terme. Cela permettrait d'offrir des services de qualité bon marché
  - o des offres de revente qui permettent une réelle différenciation technologique et commerciale des services entre opérateurs et la création de services innovants
- séparation réelle des services des infrastructures et des services commerciaux de l'EPT. Respect du principe du « chinese wall » entre les services commerciaux et les services d'infrastructures (principe qui garantit un traitement égalitaire entre l'opérateur historique et les opérateurs alternatifs puisqu'il s'appuie sur une séparation stricte - structurelle ou opérationnelle - des divisions internes de l'opérateur historique)

### Soutenir le développement du marché par le renforcement du régulateur, l'ILR :

- Accroissement du nombre des effectifs afin d'augmenter la réactivité et aussi la proactivité :
  - o favoriser le principe d'une régulation ex-ante
  - o application rigoureuse des obligations régulatrices identifiées par l'ILR ainsi que prononciation de sanctions, le cas échéant
  - o établissement de priorités claires en fonction des besoins du **marché luxembourgeois**. En effet, les priorités définies par l'UE ne sont pas toujours celles qui priment pour le Luxembourg
  - o formalisation des procédures d'application de la régulation
  - o amélioration de la transparence au niveau de l'ILR (citons par exemple, la non-publication de certaines décisions émises par l'ILR)

### Revue de la stratégie gouvernementale :

Pour rappel, les **hauts objectifs fixés** en avril 2010 étaient les suivants :

- ✓ Accès de tous les utilisateurs à un service de qualité minimale et extension progressive de la couverture
  - à partir de 2015 : 100 Mbit/s en voie descendante et 50 Mbit/s en voie ascendante – 80% couverture de la population en 2013 ; 100% couverture de la population en 2015
  - à partir de 2020 : 1 Gbit/s en voie descendante et 500 Mbit/s en voie ascendante – 25% couverture de la population en 2013 ; 50% couverture de la population en 2015 ; 100% couverture de la population en 2020
- ✓ Création de zones d'activités à ultra-haut débit
- ✓ Pénétration « ultra-haut » débit
- ✓ Administrations publiques, établissements d'enseignement et centres de recherches dotés de connexions « ultra-haut » débit pour fin 2013
- ✓ Prix de gros et de détail compétitifs

### Après trois ans et demi de mise en œuvre, l'OPAL propose :

- Une adaptation des priorités de la stratégie gouvernementale en termes de segmentation du marché afin d'intégrer les grandes entreprises et les PME.
- Une analyse de l'impact réel sur le marché. Est-ce les réseaux construits sont utilisés ? Si non, quelles en sont les raisons ? La finalité doit en être l'utilisation par les sociétés et les résidents.
- Une analyse des coûts directs et indirects de la stratégie gouvernementale pour l'état (dividendes non perçus par l'EPT, investissements directs, Luxconnect...)
  - ⇒ s'assurer que les investissements « publics » soient mis au profit de toute l'économie
- Réflexion sur l'inclusion de Luxconnect dans la stratégie gouvernementale
- Mise en place d'un comité d'accompagnement de la stratégie gouvernementale

## Conclusion

L'un des objectifs du gouvernement est qu'au niveau européen, le Luxembourg réussisse non seulement à se positionner parmi les leaders européens en termes de couverture et pénétration du haut débit mais aussi en termes de qualité et des vitesses devenant ainsi un centre européen de télécommunications.

Ainsi, il serait dans l'intérêt du Luxembourg de créer un environnement concurrentiel qui promeut les investissements privés. Pour cela, il est indispensable que les OA aient une visibilité fiable sur le court, le moyen et le long-terme - les incertitudes au niveau « opérationnel » et au niveau « réglementaire » devant être impérativement levées. Cela permettrait un gain de temps certain dans le déploiement des réseaux de nouvelle génération, une réduction des investissements publics ainsi que de proposer une offre innovante au niveau technologique et commerciale aux utilisateurs.

Les télécoms sont un secteur porteur en soi mais aussi indispensable au développement d'autres secteurs essentiels à la diversification d'une économie de service (finance, logistique, santé,...). Il serait regrettable de ne pas utiliser le potentiel de tous les acteurs au profit du pays.